



**Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2007 sur la problématique 2
« Préservation des milieux rocheux »**

- Diffusion du compte rendu : invités, participants de la problématique 2 et participants des problématiques 1, 3, 4, 5.

Le présent compte rendu essaie de traduire le plus objectivement possible les prises de position et les éléments forts du débat. Les intervenants qui souhaiteraient ajouter des compléments ou préciser un point particulier peuvent le faire par mail, dans un délai d'une semaine après l'envoi du compte rendu. Un correctif sera alors adressé à l'ensemble des participants.

Adressez vos correctifs à Alessandra ACCORNERO – PICON : alessandra.acconero-picon@gipcalanques.fr

Participants		
Nom, prénom	Organisme	E mail
ACCORNERO PICON Alessandra	GIP des Calanques	alessandra.acconero-picon@gipcalanques.fr
ADJEMIAN Jean Raymond	CIQ de Samena	-
AUDOLY Gilles	FCPSM - Commission environnement et universitaire	gillesofmarseille@free.fr
AUSCHER Fabrice	GIP des Calanques	fabrice.auscher@gipcalanques.fr
CHAMPOLEON Jacques	Fédération des pêcheurs en mer - Comité régional de PACA	j.champoleon@free.fr
CHARBONNEL Eric	Syndicat mixte Parc marin de la Cote Bleue	charbonnel.eric@parcmarincotebleue.fr
CHERON Sébastien	UCPA	scheron@ucpa.asso.fr
CLERICI Samuel	GIP des Calanques	samuel.clerici@gipcalanques.fr
CREUSEFOND Marc	Concertation Natura 2000 Porquerolles	creusefond.marc@wanadoo.fr
FOURNIQUET Franck	Société NATRIUM	infos@natrium.fr
GUENOT Bernard	FFESSM - CODEP 14	avcsm@wanadoo.fr

Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2007
 Problématique 2 « Préservation des milieux rocheux »

HARMELIN Jean-Georges	COM	jean-georges.harmelin@univmed.fr
HAUSWIRTH Robert	Union nautique des goudes	ehauswirth@orange.fr
HENISSART Clara	Comité régional des pêches PACA	crpmem.paca@wanadoo.fr
HENRY Fabienne	Narval plongée	bibi.henry@free.fr
HIETIN Jean Régis	Association Boud'mer	jeanregis.hietin@neuf.fr
HUERTAS Nathalie	Confédération des CIQ / AIEJE	aieje@voila.fr
KREISER Thomas	Comité départemental du tourisme	tkreiser@visitprovence.com
ICARD Jean Michel	ICARD maritime / Marseille Côté Mer	marseillecotemer@wanadoo.fr
MANTE Alain	CEEP-RNN Archipel de Riou	alain.mante@ceep.asso.fr
MEDIONI Emilia	DQVP Ville deMarseille	emedioni@mairie-marseille.fr
MENNELLA Henri	FFESSM -Comité Départemental 13 - Commission biologie	henrimennella@planetis.com
MOTTA Pierre	DRAM	pierre.motta@equipement.gouv.fr
MUSARD Olivier	CEEP	-
PERMUY	Union nautique marseillaise	-
POLACCI Angélique	GIP des Calanques	angelique.polacci@gipcalanques.fr
POILROUX Hubert	Société nautique de Marseille	hubert.poilroux@free.fr
ROUANET Elodie	Institut Océanographique Paul Ricard	rouanet@gmail.com
RUSSO Joseph	FNPSA	joseph.russo@free.fr
SASSATELLI Alexandre	FCPSM / Association des calanquais de Sormiou	alexendenti@free.fr
SILVESTRI Roger	Association des calanquais de l'est de Morgiou	-
THEDY Hervé (+ stagiaire:BAFFIE Marie)	AGAM pôle DDEM	h.thedy@agam.org
VELLA Claude	FNPSA - Commission environnement	vellac@hotmail.fr
VIDAL Patrick	CEEP / Parc maritime des îles du Frioul	semaphorefrioul@free.fr
VINCENT Alain	ONF	alain.vincent@onf.fr
YZOMBARD Pierre	Association Propriétaires de la Calanque de Morgiou, section pêche	pierre.yzombard@orange.fr

Ouverture de la réunion

JM. LAFOND ouvre la réunion de concertation sur la seconde problématique.

La fiche problématique 2 et la présentation de la problématique sont distribuées à chaque participant. Ces documents seront disponibles en ligne prochainement sur le site du GIP des Calanques (www.calanques.fr).

Un tour de salle est réalisé afin que chacun se présente.

Présentations

A. ACCORNERO – PICON présente :

- la démarche et l'état d'avancement de la procédure Natura 2000 sur le site FR9301602 « Calanques, Iles marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet », secteur des Calanques et de l'archipel de Riou – partie marine,
- les habitats concernés par la problématique,
- les sources de dégradation,
- les objectifs de gestion,
- les mesures proposées,
- les actions prévues en cours.

M. CREUSEFOND présente ensuite les restrictions d'usages sur l'île de Porquerolles résultant d'une concertation Natura 2000.

O. MUSARD poursuit en présentant la gestion des sites de plongée et la mise en place d'une charte de plongée sous-marine.

Synthèse des points émergeant du débat

Suite au débat concernant cette problématique, la mise en place de groupes de travail plus spécifiques s'avère nécessaire.

- ✓ Un groupe de travail Plongée, incluant les points de réflexion suivants :
- Les sites pré-identifiés pour la mise en place de mouillages organisés pour la plongée. Tous les usagers s'accordent sur le principe de l'aménagement des mouillages pour la plongée ; les chasseurs sous-marins recommandent d'aménager les sites de telle sorte que les gros bateaux et les petits bateaux puissent s'amarrer et les pêcheurs de loisir sont d'accord sur le principe d'autoriser la pêche à la dérive ;
- Les sites à aménager avec des récifs paysagers, afin de délester les sites trop fréquentés ou les sites sur lesquels la pratique de la plongée est difficile sous certaines conditions météorologiques (vent d'Est, mistral) ;
- Réflexion pour la mise en place d'une charte de plongée.

✓ Un groupe de travail Zones de protection et régulation des usages :

Tous les participants sont d'accord pour considérer les 2 secteurs à fort enjeux : Riou (en considérant l'archipel de Riou dans sa globalité) et Devenson-Castelviel.

Les réflexions de ce groupe de travail doivent porter sur les points suivants :

- Définition d'une zone de protection autour de l'archipel de Riou, le point 0 ayant déjà été établi ;
- Mesures de protection des ressources halieutiques de Riou (qui pourraient être prises sur l'initiative des pêcheurs). Sur ce point, il faut prendre en considération que des restrictions de captures selon la taille et le nombre de celles-ci sont des mesures difficiles à mettre en place et à faire respecter, il faudra donc envisager d'autres moyens de protection ;

Pour le secteur de Devenson-Castelviel, il faut considérer le problème du manque de données disponibles, tout en commençant à proposer des mesures de protection.

Compte rendu du débat

❖ Débat sur la présentation de M. CREUSEFOND

G. AUDOLY souhaite savoir comment on peut prouver le droit d'antériorité pour la pêche de loisir.

M. CREUSEFOND précise que dans le cas de Porquerolles il est facile pour les habitants de le prouver, puisqu'ils étaient là avant Natura 2000. Tandis que pour les autres c'est Mr Grosetti, président de la fédération de la pêche de loisir, qui s'occupe de l'évaluation pour le droit d'antériorité.

M. CREUSEFOND indique qu'il est actuellement en discussion avec Mr BARCELO pour faire une signalétique des différentes zones mises en place à Porquerolles qui ne soit pas trop lourde.

Il poursuit en signalant qu'une évaluation Natura 2000 des zones dites « témoins » sera faite en 2012. Le comptage de cette évaluation doit se faire d'une part par les pêcheurs, qui doivent remplir un carnet de pêche, et d'autre part par un système de comptage visuel effectué par le Parc National de Port Cros.

A. SASSATELLI demande si les bouées (supports de plongée) seront à l'usage unique des professionnels.

C. VELLA souligne qu'il a le même sentiment que les professionnels sont privilégiés, et pense qu'il devrait y avoir une certaine équité entre les usagers professionnels et de plaisance, de même qu'entre les usagers locaux et non locaux.

J. HARMELIN précise que dans le Parc National de Port Cros et sur l'île de Porquerolles il y a des bouées réservées à la plongée en général (professionnelle et loisir).

F. AUSCHER remarque que le problème principal soulevé ici est celui des conflits d'usages, que l'on observe également entre la plongée, la chasse sous-marine et la pêche de

loisirs, et que, bien que n'étant pas un problème traité par Natura 2000, c'est bien le problème d'un parc national, qu'il faut donc prendre en considération.

G. AUDOLY souligne que ces conflits d'usage peuvent être gérés, s'il on met en place à la fois des ancrages adaptés à la plongée de loisir et des ancrages pour les petites embarcations comme celles des chasseurs sous-marins.

E. CHARBONNEL demande pourquoi l'île de Porquerolles a choisi l'exclusion des usages de pêche de loisir dans certaines zones plutôt que des restrictions en terme de nombre et de tailles minimales des captures, d'autant plus que d'après une étude réalisée cette été sur la Côte Bleue, 70% à 80% des tailles minimales de capture ne sont pas respectées. Il demande également pourquoi les restrictions se font l'été (ce qui défavorise les touristes par rapport aux locaux qui pêchent le reste de l'année).

M. CREUSEFOND répond que la période de restriction est en été puisque c'est la période où il y a le plus de pression. De plus, il y a bien eu des réflexions sur la question de restriction des captures selon le nombre et la taille de celles-ci mais après la mise en place de discussions et de groupes de travail, ces mesures ont été abandonnées, car trop difficiles à mettre en place et à faire respecter.

J. CHAMPOLEON précise qu'il faut essayer d'avoir des discussions avec les pêcheurs sous-marins et de loisirs afin de respecter leurs pratiques et de ne pas les exclure de ces zones au profit d'autres usagers.

A. SASSATELLI demande comment les personnes ont été convoquées et si elles ont voté pour l'approbation du document final.

M. CREUSEFOND souligne qu'il y a eu la formation de groupes de travail élargis et qu'après discussion, lorsque le dossier de proposition a été avancé, il a été proposé à l'ensemble du groupe.

A. MANTE demande si la démarche a été menée pour l'élaboration du document d'objectif, ou s'il avait été défini un besoin de réglementation dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB et si les négociations ont ensuite été menées avec les groupes de travail.

M. CREUSEFOND répond que cette démarche a été menée pour les mesures (dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB), à la suite des besoins définis lors de l'élaboration du DOCOB.

❖ **Précisions sur la nature de la présente réunion et l'état d'élaboration du DOCOB**

E. CHARBONNEL demande si dans notre cas (présente réunion) la concertation est menée en vue d'établir le DOCOB, et si celui-ci intégrera la concertation, ou s'il s'agit d'une pré-concertation.

F. AUSCHER précise que le DOCOB est en cours d'élaboration et qu'il intègrera la concertation. A l'heure actuelle, l'analyse du milieu a été faite, dans laquelle sont ressortis des objectifs de conservation. Il ajoute que dans certaines zones jugées fragiles, il faut réfléchir à une restriction des usages concertée. Les objectifs ont donc déjà été établis, mais la rédaction fine se fait dans le cadre de la concertation.

❖ **Débat sur la présentation de O. MUSARD**

E. CHARBONNEL demande si, dans le cadre de l'aménagement des sites de plongée, sont envisagées des bouées de surface, qui ont un impact esthétique, ou des prises de mouillage au fond, comme cela se fait à La Ciotat.

F. AUSCHER affirme qu'à l'île Verte pour les fonds de plus de 10 mètres il y a des problèmes avec la mise en place des prises de mouillage au fond (sécurité, repérage de la prise). Les plongeurs sont donc plutôt défavorables à ce système dans les eaux de plus de 10 mètres. Sur l'île Verte, les prises au fond ont été mises en place car les pêcheurs professionnels se sont opposés à la mise en place de bouées de surface, d'où la nécessité de mettre en place une concertation entre les différents usagers.

E. MEDIONI précise que c'est la ville de Marseille qui a la charge des mouillages au Frioul. Il ajoute que le problème ne vient pas de là mais plutôt des moyens de faire respecter les interdictions de mouillage forain. Il faut donc que la concertation implique une responsabilisation et une appropriation des usagers pour avoir un dispositif assez souple.

H. POILROUX souligne qu'en majorité les plaisanciers sont pour la protection de la nature. De plus, une majorité de plaisanciers qui sortent rarement s'expriment très peu pendant les concertations et surtout n'ont pas d'impact sur le milieu. H. POILROUX finit en indiquant qu'il faut aussi prendre en compte que le jour où ces mouillages seront mis en place, les plaisanciers auront une interdiction de mouillage et risque de mal percevoir ces restrictions.

❖ **Débat sur la présentation d'A. ACCORNERO-PICON**

C. VELLA précise que la présentation a omis d'évoquer la pratique de la pêche sportive en apnée. Il signale que ce sport est souvent montré du doigt. Or, les compétitions de la chasse sous-marine incluent des interdictions et des quotas sur certaines espèces. Les comptabilisations qui ont été faites ont permis de mettre en évidence la quantité de prises effectuées par les chasseurs sous-marins, à savoir 600 à 1800 poissons par an, valables ou non selon la maille légale (ces poissons étant généralement de taille supérieure à la maille), soit entre 0.6 et 0.63 poissons par heure et par compétiteur.

F. AUSCHER souligne que les études présentées ont été faites selon un comptage effectué sous l'eau et par un constat des prélèvements. En terme d'abondance, ces études montrent que le nombre de poissons présents actuellement est insuffisant au regard de la qualité du site.

C. VELLA précise que les chiffres présentés lui paraissent surestimés. Il poursuit en

disant qu'ils étaient probablement très anciens et ne correspondent pas à la réalité actuelle. Il propose également de passer à une phase d'études avec les professionnels et les scientifiques pour avoir des chiffres plus récents et qui correspondraient mieux à la réalité, afin de ne pas baser le DOCOB sur des chiffres qui pourraient être erronés.

A. VINCENT souligne qu'il faut analyser les risques de dérive de ces activités sur les prélèvements, et qu'il faut mettre en place des mesures et une réglementation adaptée pour éviter ces risques.

P. PERMUY précise qu'il existe une solution très simple pour contrôler ce type de prédation, qui consiste à couper la queue du poisson directement à bord du bateau, une fois pêché. Le poisson est ainsi invendable et la concurrence avec les professionnels est évitée.

F. AUSCHER souligne qu'actuellement la réglementation est inefficace dans les Calanques car il n'y a pas de répression.

A. MANTE expose que cette méthode peut permettre d'éviter la vente sur le marché mais pas entre amis.

Il poursuit en disant qu'il faut réfléchir à une zone plus large que Riou et plutôt à l'ensemble des zones avec des espèces patrimoniales pour mettre en place une réglementation.

P. PERMUY précise que le braconnage diminue avec la fréquentation du site, et que si on enlève la fréquentation du site, les braconniers vont avoir le champ libre.

E. CHARBONNEL soutient que la présence des Mérus marque aussi la présence de nombreux poissons, c'est un indicateur de qualité du site. Il ajoute qu'il y a seulement 50 mérus sur le site des calanques alors le Parc national de Port Cros en compte 500 ; ce chiffre est extrêmement faible compte tenu de la qualité du site.

Il poursuit en insistant sur le fait que la pêche amateur, beaucoup moins sélective que la chasse sous-marine, est aussi importante que la pêche professionnelle sur Riou et qu'il y a trop de compétition et de dérangement pour les poissons. Il précise que sur la Côte Bleue la pêche amateur a un impact supérieur à la pêche professionnelle.

JR. HIETIN souligne qu'il paraît nécessaire d'évaluer l'état actuel des ressources et les moyens scientifiques à mettre en œuvre pour les protéger et suivre leur évolution.

Il poursuit en affirmant que des résultats d'enquête plus récents (quantification de la ressource et de la prédation) sont nécessaires avant de mettre en place une réglementation sur certains sites et de définir un zonage.

F. AUSCHER demande si l'on doit programmer des études qui vont encore faire perdre plusieurs années ou au contraire mettre en œuvre des actions concrètes accompagnées d'un suivi.

Il rappelle également qu'autour de Riou il y a un problème lié aux habitats rocheux (zone rouge) et que pour les autres secteurs les problèmes relèvent plutôt d'une mauvaise gestion halieutique (zone bleue).

JG. HARMELIN remarque que la carte proposée dans la présentation est un cas extrême de réglementation.

A. MANTE précise qu'il faut revenir sur la carte des intérêts patrimoniaux et constater l'ensemble des zones les plus riches en termes de patrimoine naturel.

A. ACCORNERO-PICON souligne que le problème à régler pour le coralligène est lié à la qualité des eaux (pollution de la face nord).

F. AUSCHER souhaite savoir si les personnes présentes préfèrent commencer sur un périmètre modeste ou étudier l'ensemble du site ce qui prendra beaucoup plus de temps. Il ajoute qu'une partie du site Riou (au nord) est sous l'influence de la pollution de Cortiou d'une part, et que d'autre part les impacts dans les grottes pourront se régler par l'instauration des chartes de plongée. Des mouillages pour la plongée doivent également être mis en place. Pour le reste du site, il est proposé une gestion des usages et de la fréquentation.

J. CHAMPOLEON souligne qu'il faut dès maintenant mettre en place des discussions et un suivi scientifique afin d'obtenir les données nécessaires.

F. HENRY précise que la pression exercée par les plongeurs sur le plateau de Castelviel est moins importante qu'à Riou. Elle propose ensuite de mettre à disposition ses plongeurs pour faire des suivis et récolter des données. Elle précise toutefois qu'à Cassis il y a 2 clubs de plongée, contre 30-40 clubs à Marseille, ce qui implique qu'on ne pourra pas mettre en place les mêmes moyens.

D. CHARBONNEL demande sur quoi va se baser la mise en jachère.

A. ACCORNERO PICON précise que la jachère concerne seulement la plongée.

D. CHARBONNEL demande des explications sur la mise en place de récifs artificiels.

F. AUSCHER souligne que des récifs artificiels pourront être mis en place sur de nouveaux secteurs accessibles en conditions difficiles (vent, pollution) afin d'empêcher une dégradation mécanique liée à la surféquentation par les plongeurs des quelques sites disponibles dans ces conditions.

A. SASSATELLI précise qu'il faudrait aussi mettre en place des récifs artificiels anti-chalutage autour de Riou.

JG. HARMELIN informe qu'aujourd'hui les récifs anti-chalutage ne sont plus aussi efficace qu'avant, à cause de l'avancée technologique (radar, les chaluts contournent ou sautent les récifs).

A. ACCORNERO PICON rappelle les points importants à discuter dans des groupes de travail :

- identification de sites pour l'aménagement en terme de mouillage pour la plongée ;
- identification de sites pour les récifs paysagers ;
- identification de zones de protection à Riou ou autre ;
- identification des mesures de protection pour les ressources halieutiques.

J. CHAMPOLEON souligne qu'il lui faudra consulter ses adhérents car ils ne souhaitent pas que les projets soient menés sans eux.

A. SASSATELLI précise que les plongeurs sont en faveur des mouillages organisés pour la plongée.

A. VINCENT souligne qu'il vaut mieux prendre en compte l'ensemble du secteur Calanques – Archipel de Riou.

F. AUSCHER conclut, en accord avec les participants, qu'il faut partir d'un périmètre très large (la globalité de l'archipel de Riou et le secteur Devenson-Castelviel).